



# Marché de communication : Avis sur la communication, élaboration et diffusion de supports et objets de communication

Marché à bon de commande  
Durée maximale 4 ans  
Montant minimum : 20 000 € TTC  
Montant maximum : 200 000 € TTC

## Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Version 1

<i>Donneur d'ordre :</i>	<b>Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval</b> Pôle Régional des Savoirs 115 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - France Tél. : 02 35 08 37 64 Représenté par sa directrice Karine LADIRAY-GONCALVES
<i>Responsable du projet :</i>	Karine LADIRAY-GONCALVES
<i>Date de publication :</i>	11/04/2018
<i>Date limite de remise des offres :</i>	Le 02/05/2018 à 16h00 à l'adresse mail suivante : <a href="mailto:gipsa@seine-aval.fr">gipsa@seine-aval.fr</a>

## A. PRESENTATION DU MARCHÉ

### 1. Donneur d'ordre

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine-Aval, dénommé ci-après le Groupement, est le centre régional d'excellence qui coordonne et finance, depuis 2003, les études et les travaux de recherche sur l'estuaire de la Seine. Les thématiques de recherche abordées sont très diverses : fonctionnement de l'estuaire, qualité de l'eau et des sédiments, état de santé de la flore et de la faune, relations hommes-estuaire...

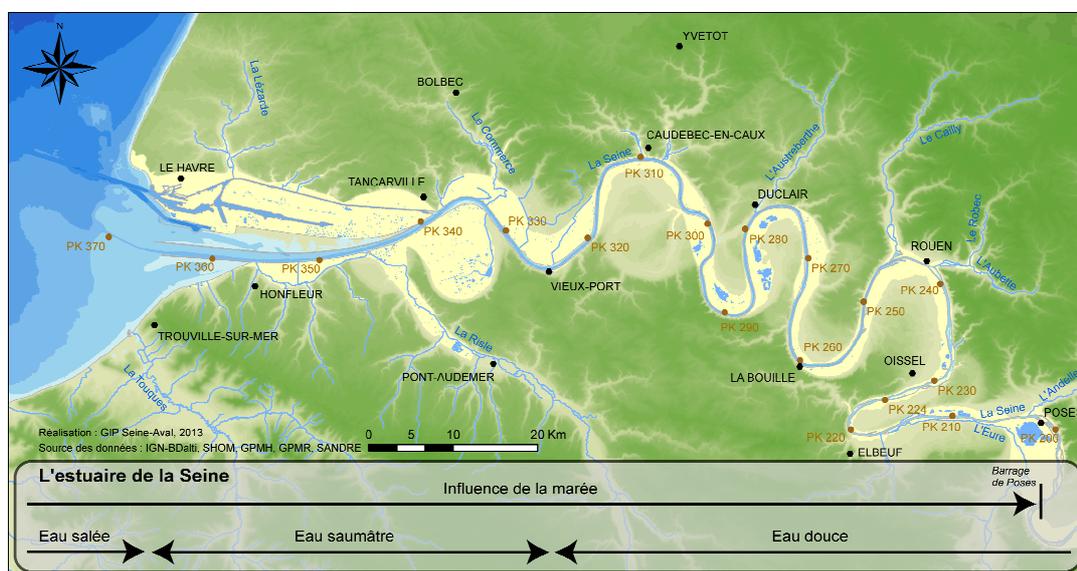
Sa zone d'action s'étend du barrage de Poses à la proche baie de Seine, soit les 170 derniers kilomètres du fleuve. Ces limites sont de plus en plus fréquemment étendues pour porter des travaux à l'échelle du bassin versant de la Seine et de la baie de la Seine. Par ailleurs, le GIP Seine-Aval est très investi sur des projets de comparaison des fonctionnements écologiques d'estuaires au niveau national ou international.

Le GIP Seine-Aval a été créé en 2003 et fait suite au programme de recherche scientifique Seine-Aval initié en 1995. Renouvelé au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans, le GIP Seine-Aval est aujourd'hui administré et financé par douze acteurs : la Région Normandie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen, les Départements du Calvados, de l'Eure et de Seine-Maritime, l'Union des Industries Chimiques de Normandie, les Communautés d'Agglomération du Havre, Caux-Vallée de Seine, Seine-Eure et la Métropole Rouen-Normandie. Le GIP Seine-Aval réalise de nombreux projets à la demande de ses membres ou d'autres acteurs du bassin versant de la Seine, qui sont financés grâce à des recettes exceptionnelles. Ces travaux permettent au GIP Seine-Aval de gagner en lisibilité et de se positionner dans le jeu d'acteurs de la vallée de la Seine.

Le Groupement accompagne sur le plan opérationnel, ses membres, dans leurs projets actuels et futurs en leur fournissant les outils d'aide à la décision adaptés.

Le Groupement centralise, valorise et transfère la connaissance acquise vers les décideurs, les aménageurs, la communauté scientifique et le grand public. Cela constitue une attente forte de ses financeurs.

Figure 1 : L'estuaire de la Seine



## 2. La communication actuelle du GIP Seine-Aval

Le Groupement a réalisé une refonte de sa stratégie de communication fin 2014.

La communication du Groupement est principalement orientée vers deux cibles :

1. Les acteurs techniques (scientifiques, chargés de missions des membres et partenaires techniques du Groupement) ayant des attentes scientifiques et techniques de fond,
2. Les institutionnels, élus et associations ayant des attentes de connaissances d'ordre plus généraliste sur l'estuaire,
3. Le grand public s'intéressant à l'état de santé et l'actualité de l'estuaire.

Durant la période 2014-2018, le Groupement avec l'appui d'une société de communication a travaillé à :

- Rendre ses outils plus homogènes sur le plan graphique (élaboration de la ligne éditoriale, chartre graphique, modèles de documents...),
- Adopter un langage plus approprié et un niveau de synthèse adaptés en fonction de la cible visée,
- Favoriser une compréhension claire du rôle et des missions du GIP Seine-Aval...

A ce jour, le GIP Seine-Aval dispose de différents outils de communication, dont il souhaite poursuivre la publication :

Support	Format	Fréquence de parution	Cible	Diffusion	Contenu
Plaquette de présentation du GIP	4 pages	Au gré des besoins d'actualisation	Grand public	Au gré des besoins	Informations très générales sur les financeurs et missions du GIP
Cartes de visites et cartons	55x85mm 200x010cm	Au gré des besoins	Grand public	Au gré des besoins	Information relative à la fonction et coordonnées du salarié
Blocs notes, stylos...sérigraphiés	50 pages Boite de 50	Au gré des besoins	Grand public	Au gré des besoins	Logo du Groupement
Lettre de liaison	4 pages	2 fois/an En mars et octobre	Institutionnels	600 ex. papier envoi postal + envoi par mail	Point sur l'actualité, focus sur un travail finalisé
Fiche thématique	3 feuilles A4 RV pliées en 3	1 à 4 fois/an	Acteurs techniques	200 à 300 ex. imprimés distribués + envoi par mail	Résumé vulgarisé d'une problématique
Fascicule	Rapports de qualité supérieure Format A4 Environ 80 pages	En moyenne, 1 à 2 parutions par an	Acteurs techniques	150 à 250 ex. imprimés distribués + envoi par mail	Rapport de synthèse détaillé des connaissances sur un questionnaire identifié

Rapports	Format A4 ou A3 relié spirale, entre 10 et 100 pages	Au gré des besoins	Acteurs techniques	50 à 100 ex. imprimés distribués et envoi par mail	Rapports institutionnels ou de recherche ou d'études ou résumés des séminaires ou atlas cartographiques...
Poster	A0 plastifié avec œillets	Au gré des besoins	Grand public ou acteurs techniques	1 ex. imprimé par poster	Présentation vulgarisée du GIP ou d'un projet
Site internet ou autre interface web spécifique	Mis en ligne en 2017 et 2018	Mis à jour en continu par le Groupement	Grand public, institutionnels et acteurs techniques	/	Présentation du GIP et de ses travaux
Page Facebook	Compte ouvert en 2018	Mis à jour 1 à 2 fois par semaine par le Groupement	Grand public, institutionnels et acteurs techniques	/	Actualités du GIP et de l'estuaire

La majorité des interfaces et des documents précités sont disponibles depuis le site internet du Groupement.

### 3. Forme du marché

Le présent marché est un marché à bon de commande, conclu pour une durée de 2 ans, reconductible par tacite reconduction pour 2 années supplémentaires. En cas de liquidation du Groupement au 31/12/2020, le marché prendra fin à cette date.

Le montant minimal du marché sur la période de 4 ans est fixé à 20 000 € TTC.

Le montant maximal du marché sur la période de 4 ans est fixé à 200 000 € TTC.

### 4. Objet du marché

Il se décompose en plusieurs types de prestations :

- Avis d'expert sur la communication du Groupement y compris accompagnement lors des relations presse,
- Elaboration de chartes graphiques (modèle de document) pour les plaquettes et dépliants,
- Infographie de divers documents,
- Impressions de divers documents,
- Publipostage et affranchissement,
- Elaboration d'objets de papeterie, de communication ou de promotion de la structure...

Il est à noter que le GIP souhaite poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de communication votée fin 2014 et conserver son identité visuelle revue en 2015 (logo, couleurs par thématique, charte graphique...). Les modèles de documents correspondants seront transmis au prestataire retenu.

## B. CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

---

### 1. Éléments fournis par le donneur d'ordre

Il est recommandé au candidat de consulter des exemples de supports de communication produits par le Groupement à l'adresse : <http://www.seine-aval.fr/nos-publications/>

### 2. Récapitulatifs des rendus et formats

- L'avis sur la communication du Groupement :

Les avis sur la communication du Groupement peuvent concerner les cibles à toucher, le discours à tenir, le type de supports à élaborer, le niveau de synthèse et de vulgarisation requis... Ces avis feront l'objet de notes, rédigées en français, fournies au format pdf. Une réunion au démarrage et éventuellement une réunion de rendu dans les locaux du Groupement seront à prévoir. Les demandes d'avis peuvent intervenir 1 à 4 fois par an.

Le Groupement pourra également demander la rédaction d'un communiqué de presse ou un avis sur un article rédigé par le Groupement ou un journaliste.

Le fichier de contacts du Groupement regroupe environ 600 contacts, il pourra être demandé au prestataire d'actualiser certains contacts (nom et adresse postale), notamment suite à des périodes électorales.

- L'infographie des supports de communication :

Les fichiers (au format natif) et les illustrations (au format natif ou en image de qualité suffisante) seront fournis par le Groupement.

Les supports seront élaborés dans les modèles de documents et respecteront les formats de mise en page et la charte graphique fournis par le Groupement.

Les illustrations le nécessitant feront l'objet d'une infographie pour les rendre plus lisibles et pédagogiques.

Le document mis en forme en version provisoire sera envoyé au format pdf par mail au GIP Seine-Aval. Le Groupement disposera d'un délai de 15 jours pour émettre ses remarques sur chacune des versions intermédiaires produites et le prestataire un délai d'une semaine pour les intégrer.

Le prestataire devra envoyer le BAT de la version finalisée pour validation au Groupement. Le Groupement disposera d'un délai d'une semaine pour valider le BAT.

- L'impression et publipostage/affranchissement :

Les exemplaires imprimés demandés seront livrés dans les locaux du GIP Seine-Aval ou envoyés si un publipostage est prévu, dans un délai de cinq jours ouvrables à partir de la validation du BAT.

En cas de publipostage, le Groupement fournira au démarrage de la prestation son fichier de contacts avec adresses, actualisé.

- Elaboration d'objets de papeterie, de communication ou de promotion de la structure :

Le Groupement pourra être amené à commander au prestataire de la papeterie (enveloppes, cartes de visite, cartons...), des objets de communication (autocollants, poster ou kakémono) ou des objets sérigraphiés à distribuer lors de ses manifestations (bloc-notes, stylos, clefs USB...).

Concernant l'infographie de ces supports, il convient de se reporter au paragraphe précité.

## **C. CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**

---

Des échanges de préférence par mail ou téléphone entre le prestataire et le GIP Seine-Aval sont à prévoir tout au long de la prestation selon les besoins.

Dans le cadre du marché, chacune des parties pourra solliciter des réunions pour le bon déroulement de la prestation si elle le juge nécessaire.

### **1. Donneur d'ordre**

**Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval** (GIP Seine-Aval)

Pôle Régional des Savoirs

115 boulevard de l'Europe

76100 ROUEN - France

Tél. : 02 35 08 37 64

Représenté par sa directrice Karine LADIRAY-GONCALVES

### **2. Objet de la consultation**

Marché de communication : avis sur la communication, élaboration et diffusion de supports et objets de communication.

### **3. Date et heure limite de réception des offres**

02/05/2014 – 16h00, à l'adresse mail : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr)

### **4. Décomposition en lots**

Ce marché ne comporte pas de lots.

## **5. Variantes**

Les variantes et options à l'initiative du candidat sont autorisées, sous réserve qu'elles soient mentionnées comme telles, explicitées et chiffrées en rapport avec les spécificités du marché. Le candidat explicitera la plus-value apportée par chaque variante, par rapport à l'offre de base.

## **6. Langue du marché et de la prestation**

Le français est la langue du marché et de la prestation à réaliser.

## **7. Calendrier de réalisation**

La totalité du marché n'excédera pas 4 ans.

Un calendrier détaillé de réalisation de chacune des prestations sera proposé par le candidat et validé par le Groupement lors de chacune des sollicitations d'actions de communication par le Groupement.

## **8. Délais d'exécution ou de livraison**

Le marché prend effet à la date de sa signature. Il est passé pour une durée maximale de 4 ans à compter de la date de signature du marché.

Les délais d'exécution de chaque prestation sont fixés dans le bon de commande correspondant. La fin du délai d'exécution de chaque prestation s'entend à la fourniture des rendus définitifs.

## **9. Délai de validité des offres**

Les candidats sont tenus de maintenir leur offre 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **10. Révision des prix unitaires**

Le prestataire s'engage sur des prix unitaires par prestation, libellés en euro et reportés dans le bordereau des prix unitaires. Ces prix seront actualisables une fois par an à la date anniversaire du marché. Chaque actualisation des prix unitaires devra être inférieure à +2%.

## **11. Sous-traitance**

Les candidats sont habilités à sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché, après en avoir informé le donneur d'ordre (ou avoir obtenu l'accord du donneur d'ordre).

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché.

## 12. Co-traitance

En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentées lors de la remise de l'offre. La forme juridique du groupement devra être précisée.

## 13. Contenu des offres

Le candidat présentera les documents suivants dans son offre :

- **DC1** (Habilitation du mandataire par ses cotraitants) et **DC2** (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement), disponibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ;
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (**CCP**) accepté sans modification, daté et signé par la personne habilitée à représenter le candidat ainsi qu'une proposition d'offre détaillant notamment la compréhension du fonctionnement de la structure GIP Seine-Aval et ses enjeux en matière de communication ;
- Des **exemples de prestations similaires** réalisées par le candidat servant de références pour évaluer la qualité technique des prestations,
- Le **profil et les compétences des salariés** de l'équipe proposée par le candidat,
- Le **bordereau des prix unitaires** ; incluant les prix unitaires en euro, les moyens (humains et matériels), les délais par type de prestation,
- Un **détail estimatif** pour un ensemble des prestations listées.

Le candidat retenu ne pourra définitivement être désigné comme attributaire du marché qu'après avoir fourni, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du Groupement, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant de la régularité de sa situation au regard de ses obligations sociales et fiscales. Les candidats devront fournir l'ensemble de ces documents dûment complétés sous peine de voir leur candidature rejetée.

## 14. Conditions d'envoi des offres

Les plis contenant les offres et l'ensemble des pièces du dossier de candidature seront envoyés à l'adresse : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr) avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent CCP sous peine de ne pouvoir être prise en considération. Un mail en retour du Groupement accusera la bonne réception de la candidature.

## 15. Jugement des propositions

En dehors des garanties professionnelles, qualifications professionnelles, capacités suffisantes, les critères suivants seront retenus pour le jugement des offres, par ordre d'importance relative décroissante :

- 1- La valeur technique évaluée sur la base de l'offre fournie et des exemples de réalisations antérieures,
- 2- Le prix évalué sur la base du détail estimatif (nota : le détail estimatif est factice, il ne correspond pas à une commande prévue, il permet uniquement de départager les candidats quant au critère coût) et les moyens matériels et humains dédiés,
- 3- Le délai d'exécution des prestations.

Une audition des candidats pourra être organisée par Groupement dans ses locaux (Pôle Régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN). Le candidat sera prévenu au minimum 15 jours avant la date de l'audition.

## 16. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité décroissant :

- L'acte d'engagement,
- Les différents bons de commande émis,
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires,
- Le détail estimatif.

## 17. Contrôle qualité du donneur d'ordre

Un contrôle qualité sera réalisé pour chaque prestation commandée, sur la base des documents transmis en version provisoire, au regard du CCP.

Les délais de validation par le Groupement et d'intégration des corrections sont listés au paragraphe B2.

En cas de non-conformité, le donneur d'ordre aura le droit de refuser les documents. Le prestataire soumettra à l'approbation du donneur d'ordre les mesures correctives à apporter pour rendre conforme la prestation.

Si après des mesures correctives acceptées par le donneur d'ordre, une livraison ne fait pas l'objet d'une réception définitive (conforme), le paiement de la prestation par le donneur d'ordre au prorata du travail jugé conforme, sera minoré de 15 % de pénalité pour prestation incomplète (0.85 x montant de la prestation x prorata du travail validé).

## 18. Pénalités pour retard dans la livraison des produits attendus

Sauf cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence administrative, et sauf accord préalable écrit entre les parties, tout retard de livraison des livrables à l'issue de chaque phase énoncée dans le calendrier sera sanctionné par les pénalités d'un montant de 200€ HT par jour calendaire de retard.

## 19. Modalité de règlement

Le paiement des sommes dues au titre de l'exécution de chaque bon de commande s'effectue en une seule fois lorsque que l'intégralité des prestations prévues dans le bon de commande est réalisée. Les paiements s'effectuent selon les règles applicables à la comptabilité publique par mandat administratif. Le délai maximum de paiement de chaque bon de commande est fixé à 30 jours après réception de la facture correspondante et validation des prestations concernées par le Groupement.

Les factures devront être adressées via CHORUSPRO de préférence ou par mail à l'adresse : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr)

Elles devront comporter les mentions suivantes :

- Le destinataire GIP Seine Aval et son adresse postale,
- La référence du marché ;  
Le numéro du bon de commande ;
- La description sommaire des prestations concernées ;
- Le montant total en € HT et TTC avec indication du montant de la TVA appliquée ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire lors de la première facture et à chaque changement de coordonnées bancaires du prestataire.

## D. CONTENU DE LA PROPOSITION DU CANDIDAT

---

Les moyens mis en œuvre (matériels, humains et méthodologiques) seront décrits a minima dans le bordereau des prix unitaires. Les paragraphes suivants décrivent les éléments jugés indispensables par le donneur d'ordre pour décider de l'attribution du marché.

### 1. Profil des sociétés et des intervenants

Les profils du mandataire et de chaque société intervenant dans le cadre de ce présent marché seront décrits dans la proposition. Dans le cas d'un groupement, la place de chaque société sera décrite précisément. Dans le cadre du présent marché, il n'y aura qu'**un seul et unique interlocuteur** du donneur d'ordre. La langue d'échange sera le français.

## 2. Moyens utilisés dans le cadre du présent CCP

Les **moyens humains** nécessaires à l'atteinte de chaque objectif seront détaillés dans l'offre : nombre de personnes, profil, expérience, temps consacré... Les CV des membres de l'équipe chargée de l'affaire seront fournis.

Les **moyens techniques** nécessaires à l'atteinte de chaque objectif seront décrits précisément : logiciels utilisés...

Les moyens techniques et humains seront également indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

## 3. Délai de réalisation

Des délais de réalisation de chacune des prestations seront proposés par le candidat. Ils seront indiqués dans le bordereau des prix unitaires.

## 4. Proposition financière

La proposition financière sera détaillée sur la base du détail estimatif et pour chaque prestation dans le bordereau des prix unitaires.

Les éventuelles variantes et options feront l'objet d'un chiffrage individuel. Le candidat détaillera la plus-value apportée par chaque variante, par rapport à l'offre base.

## E. DROITS D'USAGE DES DONNEES

---

Les rendus prévus, incluant les modèles de documents et supports réalisés aux formats natif et PDF, dans le cadre de la présente prestation, seront la propriété exclusive et définitive du GIP Seine-Aval. Le prestataire garantit le donneur d'ordre contre toutes les revendications des tiers relatives aux brevets, licences, dessins et modèles, marques de fabrique ou de commerce et tout autre titre de propriété intellectuelle ou industrielle des prestations faisant l'objet du présent marché.

Le prestataire ne pourra exploiter, reproduire et représenter tout ou partie des résultats des études faisant l'objet du présent marché qu'avec l'accord écrit préalable du GIP Seine-Aval.

Tous les fichiers, documents, données, contacts remis par le GIP Seine-Aval au prestataire restent la propriété exclusive du GIP Seine-Aval et le prestataire s'interdit de les exploiter, reproduire et représenter à d'autres fins que la présente prestation.

## F. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Chaque dossier de consultation remis aux soumissionnaires est composé des documents suivants :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires,
- Le détail estimatif.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats peuvent s'adresser à :

Karine Ladiray-Gonçalves - Email : [gipsa@seine-aval.fr](mailto:gipsa@seine-aval.fr) - Secrétariat : 02 35 08 37 64

Signature du candidat  
*(Nom et titre de la personne  
habilitée à engager le candidat)*